



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE



Commission	COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÉGLEMENTAIRE	
Saison 2018-2019	Date : 8 Novembre 2018 - Séance ouverte à 20h00	PV n°8
Présidence	M. Nicolas POTTIER.	
Présents	MM. Claude BARRÉ, Christophe CHESNAIS, Yvon DUPRÉ, Michel FAGOT, Jean Paul NOUVEL, Pascal PERRET.	
Absents excusés	MM. Guy COUSIN (Président du District), Pascal CORNU.	

1. Adoption du Procès-Verbal

Le procès-verbal n°7 de la réunion du Mercredi 17 Octobre est adopté à l'unanimité.

2. Courriers

- Courrier de la mairie de Villiers Charlemagne informant d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains les 8 & 9 Novembre. La Commission décide d'inverser les rencontres prévues à ces dates. Par conséquent :
 - D4 F : US Villiers Charlemagne 3 / St Quentin les Anges 1 se jouera à St Quentin les Anges à 15h00
 - D3 D : US Villiers Charlemagne 2 / AS Vaiges 1 se jouera à Vaiges à 15h00Le secrétariat du District prévient les clubs.
- Courrier de Mr CHOLET, Président de l'AS Neau. Le Président de la Commission lui répondra.

3. Modifications de calendrier

- La Commission prend connaissance des résultats de la Coupe des Pays de Loire. Trois clubs de District étant toujours qualifiés pour le 6^{ème} tour, la Commission reprogramme les rencontres de championnat des clubs concernés au Dimanche 20 Janvier 2019 à 15h00.
 - D2 A : CS St Pierre des Landes 1 / AS Martigné 1
 - D2 B : US Chantrigné 1 / AS Brée 1
 - D2 B : FC Lassay 2 / AS Oiseau 1

4. Forfaits

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins :

- * Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL)
- * Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL)
- * Amende de 24,00 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL)

Journée du 04/11/2018

D4-G : AS ST AIGNAN SUR ROE (Forfait)

5. Coupe Bernard POIRRIER

- Match d'appui : Fougerolles du Plessis / Laval Réunion aura lieu le Dimanche 20 Janvier 2019 à 14h30.

6. Championnat

- La Commission homologue l'ensemble des résultats des Journées 1-2-3-4 concernant les différents championnats dont elle a la gestion.

7. Divers

- La Commission tient à rappeler à l'ensemble des clubs les points suivants :
 - Un joueur U17 ne peut pas jouer en seniors sans un « double surclassement ».
 - Un joueur (y compris un vétéran) ne peut pas participer (jouer) à deux rencontres le même jour (matin et après-midi).
 - Un joueur ne peut pas participer à une rencontre sans être inscrit (sous sa vraie identité) sur la feuille de match.

La commission précise aussi, que les joueurs sont inscrits sur la feuille de match sous la responsabilité du capitaine et qu'en cas d'incidents ou accidents sa responsabilité serait engagée. La Commission rappelle, aux Présidents de clubs, qu'en cas de fraude, leurs responsabilités là aussi engagées.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

* * * * *

La prochaine réunion de la Commission Départementale Sportive et Réglementaire aura lieu le Mardi 27 Novembre 2018 à 20h00.

* * * * *

Le Président de la commission



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire de séance



Christophe CHESNAIS